## POTENTIEL DE POLLUTION **DIFFUSE AGRICOLE** INDICE DE POLLUTION

Trois polluants principaux sont rejetés hors des parcelles cultivées, les nitrates, les pesticides et le phosphore. Leur émission résulte d'une conjonction spatio-temporelle entre la présence de l'un d'entre eux sur ou dans les sols et un écoulement d'eau issu des précipitations, qu'il soit d'infiltration ou de ruissellement, avec comme conséquence leur transfert vers les milieux aquatiques.

Un potentiel de pollution diffuse a été défini pour les nitrates et les pesticides à partir d'une analyse à l'échelle du canton des données du Recensement Général Agricole de l'année 2000. Les cultures annuelles, qui laissent les sols nus ou faiblement couverts lors des périodes d'alimentation des nappes d'eau souterraine, d'octobre à avril environ, ainsi que les cultures pérennes, qui laissent les sols largement nus toute l'année, servent de support à la définition d'un indice de pollution, calculé en faisant le rapport entre la surface totale de ces cultures et la surface cantonale. Trois niveaux de potentiel sont ainsi définis qui vont de 0 à 64% : faible 0-12, moyen 13-30 et fort 31-64.

Niveau de potentiel

de pollution

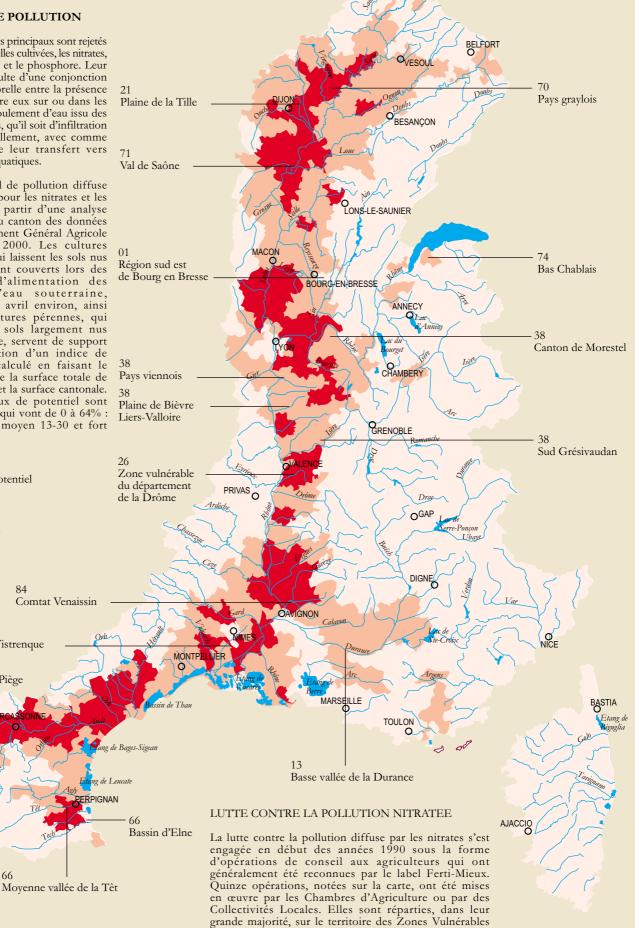
Fort

Moyen

Faible

Plaine de la Vistrenque

Région de la Piège



de la Directive Nitrates.

## Les trois campagnes de surveillance de la teneur en nitrates conduites depuis 10 ans dans le cadre de l'application de la Directive Nitrates mettent en évidence une absence de restauration de la qualité des eaux des nappes sur la majeure partie des territoires concernés.

Des améliorations locales de la qualité ont toutefois pu être observées sur des captages d'alimentation en eau potable. Leur examen approfondi est en cours afin de mieux comprendre les actions pertinentes qu'il convient de préconiser au niveau des modifications des pratiques des agriculteurs. Des altérations continuent de se manifester qu'il convient également d'étudier avec attention.

## **ÉVOLUTION DE LA TENEUR EN NITRATES** sur 7 captages concernés par les opérations de conseil

Pays Graylois Captage de Choye (Haute-Saône) DDASS



Canton de Morestel Captage de Sermérieu (Isère) DDAF et DDASS



Plaine de la Vistrenque Captage de Caissargues (Gard) DDASS et BRL Exploitation



Val de Saône
Captage de Boyer (Saône-et-Loire)
DDASS

160
140
120
100
80
60

40

20

0

Sud Grésivaudan Captage de St Just de Claix (Isère) DDAF et DDASS



Territoire concerné par l'opération de conseil Captage suivi Organisme engagé dans la lutte contre la pollution nitratée

> Comtat Venaissin Captage de Carpentras (Vaucluse) Chambre Départementale d'Agriculture

